



# REGLEMENT des Foulées du Partage 2019

## Article 1 : Organisation

L'Association l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Rahling domiciliée 1, Place de la Mairie 57410 Rahling est porteuse de l'organisation des Foulées du Partage, avec les concours financier, humain et technique de la Commune de Rahling et de La MAS La Clef des Chants de Rohrbach- les- Bitche ainsi que de ses partenaires officiels listés sur descriptif des courses (Flyer).

Les foulées du partage représentant 2 courses séparées dont

- 10km Nature
- Un Trail de 18 km dit le « Trail des 3 fermes »
- Une marche de 10 et 5 km empruntant le parcours du 10km

sont organisés pour la 2 ieme fois sur des circuits indépendants et partagés sur les communes de Rahling, Bining, Montbronn et Lemberg.

Les recettes de l'ensemble de la manifestation seront reversées en partie à la MAS La Clef des Chants de Rohrbach-les-Bitche et au profit de l'organisation d'un voyage d'une partie de ses résidents.

## Article 2 :

**a) Parcours du circuit 10Km Nature:** Mesuré par un système de GPS est de 11km de longueur. Cette course n'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **dimanche 2 juin 2019** à :

- **10h00 pour le 10km Nature** : Les concurrents s'élanceront du lieu dit « La Chapelle ST Wendelin-Weiherkirch, traverseront les routes communales de Rahling, Bining, chemins fonciers de ces communes ainsi que des chemins et sentiers forestiers des communes de Bining, Montbronn et de Lemberg pour couper la ligne d'arrivée à nouveau au lieu dit « La Chapelle St Wendelin -Weiherkirch. Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours.
  - **Attention** : une limite de comptage du temps de course de 1h et 45mn. Les coureurs qui arriveront après 11h45 pourront finir la course mais ne seront donc plus comptabilisés.

**b) Parcours du circuit Trail des 3 fermes** : Mesuré par un système de GPS est de 18km de longueur. Cette course n'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **dimanche 2 juin 2019** à :

- **09h30 pour le trail des 3 fermes** : Les concurrents s'élanceront du lieu dit « La Chapelle ST Wendelin-Weiherkirch, traverseront les routes communales de Rahling, Bining, chemins fonciers de ces communes ainsi que des chemins et sentiers forestiers des communes de Bining, Montbronn et de Lemberg pour couper la ligne d'arrivée à nouveau au lieu dit « La Chapelle St Wendelin -Weiherkirch. Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours.
  - **Attention** : une limite de comptage du temps de course de 3h sera mis en place. Les coureurs qui arriveront après 12 :30 pourront finir la course mais ne seront donc plus comptabilisés.

**c) Parcours du circuit « marche de 10km et 5 km »** Mesuré par un système de GPS est de 11km de longueur. Cette course est à caractère familial uniquement. N'est régie par aucune Fédération.

Le départ sera donné le **dimanche 02 juin** à :

- **8 :00 à 12 :00:** Les concurrents s'élanceront du lieu dit « La Chapelle ST Wendelin-Weiherkirch, traverseront les routes communales de Rahling, Bining, chemins fonciers de ces communes ainsi que des chemins et sentiers forestiers des communes de Bining, Montbronn et de Lemberg pour couper la ligne d'arrivée à nouveau au lieu dit « La Chapelle St Wendelin -Weiherkirch. Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours.
- **Le parcours de ( 5 km sera carrossable pour l'utilisation de poussette.)**

**\$\$ Attention : L'organisation se réserve le droit de modifier le(s) parcours et evt. la distance ainsi que les horaires pour toute raison qui leur incombe.**

## Article 2-1 : Parking proche de l'aire du départ/consigne

L'organisation a prévu un parking aux nombres de places suffisantes qui se situe en fin de rue St Wendelin que vous emprunterez au dernier croisement en sortie du village vers Bining. Ce parking est situé à 250m de la zone de départ au lieu dit « La Weiherkirch/Chapelle St Wendelin).

Il n'y a **PAS DE PARKING NI D'ACCES AUTORISE** sur le site du départ et toutes les autres voies communales accédant au lieu dit de la Weiherkirch seront fermées ¼ d'heure avant la première course (voie en provenance de la ferme du Janau, voie du Kuhweg et voie de la Meisenbach) et ce jusqu'à 18 :00 le jour de course.

Consigne : Dans l'aire de départ une zone dans laquelle vous pouvez remettre /déposer vos effets personnels (survêtements, sacs, etc.) vous sera réservée. Vos sacs ou affaires seront surveillés par un membre de l'organisation pendant la durée des courses. Après votre course récupérez vos affaires au plus vite. NB : Mettez le minimum d'objets importants ou de valeurs dans le sac; l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Article 3 : Inscription/Paiement

Les inscriptions aux épreuves du 10km course à pieds et Trail de 18km pieds sont à réaliser directement en ligne à : [www.lesfouleesdupartage.fr](http://www.lesfouleesdupartage.fr).

L'inscription de la marche 10km se fera sur place. Le parcours marche de 5km reste libre. : Des renseignements peuvent être demandés par mail au [fouleesdupartage@gmail.com](mailto:fouleesdupartage@gmail.com) ou par téléphone à Mr Bernard EICH au 0778885685, à Mr Jean-Marie Acker au 0638670646 ou à Gaston Bach 0684488055 et au plus tard sur le lieu 1heure avant le départ de la course \*.

Attention : Les participants aux marches âgés de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés. Le paiement hors mis ceux qui l'ont réalisé sur le site [www.lesfouleesdupartage.fr](http://www.lesfouleesdupartage.fr) pourra être réalisé au plus tard et par numéraire sur place une heure avant chaque course.

### Inscriptions 10km Nature et Trial 18km :

L'épreuve est ouverte à tous les concurrents titulaires d'une licence ou d'un pass' running F.F.A à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2003 ou avant) et sans limite maximale d'âge.

Pour les non-licenciés F.F.A., la loi N°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, oblige l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par la fourniture d'un certificat médical délivré par un médecin suite à un examen médical datant de moins d'un an.

Dès lors, en accord avec la dernière réglementation des courses Hors Stade F.F.A., il faudra pour tout concurrent :  
- Etre titulaire d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA ou d'une licence compétition auprès d'une des fédérations affinitaires suivantes : FSCF (avec impérativement la mention athlétisme), FSGT (avec impérativement la mention athlétisme), UFOLEP (avec impérativement la mention athlétisme) ou FF.TRI. Cette licence devra être en cours de validité au jour de la compétition.

ou

Pour les non licenciés à l'une de ces fédérations, nés en 2002 ou avant (catégories espoir, senior et vétérans), joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de 1 an (au jour de la course). Les mentions "athlétisme (ou course à pied)" et "compétition" sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

### Inscriptions marche :

Toute personne valide de 3 à 99 ans peut participer à cette épreuve.

Pour garder l'intégrité des jeunes marcheurs, les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés par une personne majeure afin de les protéger contre les excès d'activités. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable si l'intégrité des enfants comme indiquée ci-dessus n'est pas respectée.

## Article 3-1 : Cession des dossards 10km Nature et Trail 18km .

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les modalités d'inscriptions sont fixées à :

**Pour la course 10km Nature ([www.lesfouleesdupartage.com](http://www.lesfouleesdupartage.com)):**

- 12€ jusqu'au 26 mai 2018, - 13 € le jour de course avec un horaire limite de 1heure avant départ de la course.

**Pour le Trail des «3 fermes 18 km ([www.lesfouleesdupartage.com](http://www.lesfouleesdupartage.com)):**

- 15 € jusqu'au 24 mai 2018, - 18 € le jour de course avec un horaire limite de 1heure avant départ de la course.

## **Pour la marche de 10km**

- 2 € par participant payable le jour de la manifestation.

- **Clôture des inscriptions sur place : - Limite de la clôture des inscriptions ½ heure avant chaque course pour le 10 km et Trail.**

## **Article 4 : Retrait des dossards 10km Nature, Trail des 3 fermes,**

ATTENTION PLUS DE RETRAIT DE DOSSARD 30 MINUTES AVANT CHAQUE DEPART DE COURSE. Les dossards seront sur présentation de pièce d'identité, tous retirés au plus tard le jour de course et ce une heure avant le départ de chacune des courses et au Stand spécifique indiquant la première lettre de votre nom de famille. Vous recevrez votre dotation à la remise des dossards 1h avant la course – Attention, au cas ou la dotation fait référence à une taille uniquement celles enregistrées sur le site pourront être allouées. Les enregistrements au jour de course risquent d'avoir une taille aléatoire.

- Pour la marche pas de dossard distribué.

- Pour le 10km Nature et le Duo Vélo et course à pieds remise sur présentation OBLIGATOIRE : • d'une pièce d'identité • soit d'une licence FFA, FCSF, FSGT, UFOLEP ou FFTRI et du certificat médical pour les non-licenciés.

**\*\*Récupérer le dossard le jour de course sur place au Stand indiquant la première lettre de votre nom de famille et ce au plus tard 1 heure avant chaque épreuve.**

## **Article 5 : Sanitaires, Douches, Ravitaillement et secours**

Des sanitaires sous forme de cabines dont une adaptée avec 1 pissoir (fontaine) seront mis à disposition à proximité de l'aire de départ. Des douches avec séparation masculine/féminine seront également mises à dispositions au vestiaire du Football Club de Rahling et ce jusqu'à 14:00 le jour de course.

> Ces Vestiaires sont situés au Stade de Football au niveau du pont en allant vers Butten.

Les points de ravitaillement sont au nombre de un et identique pour le 10 km Nature et de 2 pour le trail . Un SAC PAC sera installé sur l'aire de départ. Les points de ravitaillement sont situés environ tous les 6 km. De l'eau sera disponible mais limitée dans les zones de « check point ».

Il n'y aura pas d'épongeage.

Un service de secours avec ambulance est mis en place et est assuré par la société AVS de Sarreguemines.

Les postes de secours seront installés par les pompiers de Sarreguemines. Une voiture balai (Quad) fermera le parcours. En cas de défaillance d'un concurrent, les bénévoles disposent des numéros d'urgence et peuvent prévenir le P.C. course à tous les check point.

L'organisation a également prévu une « kiné ou idem » dans l'aire de départ pouvant être consultée gratuitement par les concurrents après leur course respective et si sa disponibilité le permet.

## **.Article 6 : Environnement**

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés impérativement et sans exclusion dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

## **Article 7: Jury officiel, chronométrage et classement**

L'organisation officiera pour les 11km Nature et le Trail et un responsable chronométrage assurera la régularité du temps de l'épreuve et des temps réalisés. Ses décisions seront sans appel. Ce responsable arbitre sera assisté de l'organisation et nommé en tant que commissaire de course.

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Pas d'affichage de chronométrage intermédiaire.

Afin de préserver l'intégrité physique des concurrent(e)s, trois barrières horaires sont instituées :

- Passage obligatoire au 11km Nature de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 2h45',
- Passage obligatoire au Trail de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 3h, Non limité pour les marches.

Tout(e) concurrent(e) ne pouvant franchir ces deux barrières horaires sera mis(e) définitivement hors course par l'organisation (Check point et Direction de course). Son dossard lui sera retiré. Le ou la concurrent(e) arrêté(e) rejoindra l'arrivée en empruntant un autre parcours. La voiture balai permettra de vérifier ces dispositions.

**Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone est interdite ! ATTENTION : coureur accompagné par un coureur sans dossard ou vélo = coureur disqualifié AUCUN VELO ni chien ACCOMPAGNANT N'EST ADMIS SUR LE CIRCUIT.**

## **Article 8 : Assurance & Sécurité**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation a contracté une assurance- responsabilité civile auprès

de la CMDP couvrant tout dommage éventuellement causé par un concurrent ou l'organisation.

Chaque concurrent devra néanmoins avoir une assurance individuelle.

L'ensemble des voies communales accédant sur le site de la Chapelle St Wendelin sauf celle de la rue St Wendelin seront fermées par arrêté municipal (Mairie de Rahling-Bining et Montbronn) le jour de la manifestation de 8 :00 à 13 :00. Des panneaux d'interdictions de circulation avec les arrêtés municipaux seront ainsi mis en place à chaque début de route communale. Des voitures de l'organisation bloqueront ainsi ces routes pendant la période prescrite.

### **Article 9 : Récompenses**

Tous les arrivants des courses 10km et 18km recevront un lot-souvenir (distribué à la remise des dossards. La dotation de base en lots divers sera attribuée en respectant la parité homme/femme (senior seulement) pour les courses à pieds. Il n'y aura pas de grille de prix détaillée et ne seront dotés que les vétérans les plus anciens.

Par respect pour les partenaires, élus et collectivités sans lesquels les prix ne pourraient être versés, ces dernières ne seront remises qu'aux personnes récompensées assistant à la cérémonie protocolaire. Si vous êtes susceptibles d'être récompensés, pensez à prendre vos dispositions pour pouvoir assister à la remise des prix qui commence vers 12 :30/45. Aucun prix ou dotation ne sera remis ou envoyé hors de la cérémonie protocolaire.

### **Article 10 : Annulation**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre événement pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

### **Article 11: Droit à l'image**

En participant à la Foulée du partage, les concurrents s'engagent à accepter l'utilisation de leur image afin de faire la promotion de cet événement. L'Association des foulées du partage s'engage de son côté à n'utiliser les photographies, films, enregistrements effectués par ses membres que pour son seul et unique usage. Les données personnelles communiquées par les concurrents ne seront utilisées que pour le propre compte de l'Association des Foulées du partage et ne feront l'objet d'aucune divulgation.

Protection de la vie personnelle:

Pour les concurrents qui le souhaitent voici le texte à indiquer sur la demande d'inscription

« Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr) »

L'accès à l'ensemble des parcours des Foulées du partage étant libre et gratuit, l'Association des Foulées du partage organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des photographies, films et enregistrements effectués par des tiers.

L'ASPR.

### **Article 12: Sponsoring/Publicité**

En participant au sponsoring de cette course l'organisation mettra comme indiqué à chacun de ses partenaires les noms de leur société en avant soit nominativement soit par le(s) support(s) qu'ils nous ont confiés pour la durée de la manifestations c.a.d le 02 juin 2019.

Les différentes dotations seront également soumises à ce titre là.

Nous remercions l'ensemble de nos sponsors pour leur aide participative à l'organisation et à la promotion de cette manifestation.